



Assemblée générale

Soixante et unième session

47^e séance plénière

Vendredi 3 novembre 2006, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Al-Khalifa (Bahreïn)

*En l'absence du Président, M. Al-Murad (Koweït),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

Déclaration du Président par intérim

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :
Nous examinons plusieurs points aujourd'hui, notamment le point 42 de l'ordre du jour, « Rapport du Conseil économique et social »; le point 43, « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine »; le point 44, « Culture de paix »; le point 45, « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain »; et le point 49, « Le sport au service de la paix et du développement ».

En septembre 2005, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), la Déclaration en faveur d'une culture de paix. Nous sommes entrés cette année dans la sixième année de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. Nous devons en effet souligner ses objectifs et la réelle signification de la culture de la paix. Il s'agit d'un ensemble de principes et d'une conduite de vie conçus pour renoncer à la violence et prévenir l'apparition de conflits. Elle s'attache également aux causes sous-jacentes de ces conflits. Elle vise à régler les problèmes par le biais du dialogue et des négociations entre les personnes, les États et les groupes.

Le programme sur une culture de la paix, adopté par l'Assemblée générale en 1999 (résolution 53/243), énonce huit actions pour renforcer la culture de la paix : mesures pour renforcer une culture de la paix par l'éducation; mesures pour promouvoir le développement économique et social durable; mesures pour promouvoir le respect de tous les droits de l'homme; mesures pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes; mesures pour favoriser la participation démocratique; mesures pour faire progresser la compréhension, la tolérance et la solidarité; mesures pour soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances; mesures pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Il appartenait à l'UNESCO – œuvrant de concert avec un certain nombre d'entités du système des Nations Unies, les États Membres et la société civile – de coordonner toutes les activités pertinentes relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de paix. Le document publié sous la cote A/61/175, dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui, brosse un tableau complet de toutes les activités importantes et efficaces prévues, montrant que l'ONU joue un rôle majeur et important pour créer un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner l'importance des initiatives prises pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, les cultures, les religions et les peuples. Celles-ci

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



contribuent à renforcer le rapprochement, la tolérance et la compréhension mutuelle des valeurs, des langues, de l'histoire et de la culture. Un certain nombre de conférences au sommet ont été axées sur des activités réalisables et concrètes pour favoriser ce dialogue.

Les dirigeants mondiaux, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ont également souligné l'importance du sport sous toutes ses formes pour renforcer la culture de la paix et le développement. Les sports peuvent également aider à promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle. L'année 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique, et nous avons souligné le rôle important que jouent les sports en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'amélioration de la santé publique. L'accent a été mis sur le concept des sports en tant que langue internationale qui peut faire tomber les obstacles, y compris les barrières sociales, religieuses et ethniques entre les peuples et les sociétés, et qui peut unir les peuples, en transcendant les différences et en renforçant la communication et la compréhension. Tout cela aiderait à promouvoir une paix durable entre les peuples.

Aujourd'hui, le monde est toujours confronté aux conflits, à la guerre, à la violence et aux maladies. Nous devons tous œuvrer ensemble pour mettre fin à ces phénomènes qui entravent le développement durable et la paix. L'ONU et l'Assemblée générale jouent un rôle d'une importance extrême en élaborant des politiques et des mécanismes pour affronter ces fléaux. Je suis moi-même convaincu que les sports et la diffusion d'une culture de paix sont deux éléments importants qui nous aideront à édifier un monde dans lequel règnent la tolérance, la solidarité, la compréhension mutuelle et la paix.

Point 42 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/61/3)

Note du Secrétaire général (A/61/273)

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je rappelle aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à sa résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé, à sa 2^e séance plénière, le

13 septembre 2006, d'examiner le point 42 dans son intégralité en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, programmatiques et budgétaires devront être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée générale a pris note de l'indication selon laquelle, en application de la résolution 58/316 tendant à ce que le point 42 soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport ayant trait aux points déjà renvoyés aux grandes commissions seront examinées par les Commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie du rapport du Conseil économique et social (A/61/3), du rapport du Secrétaire général (A/61/370) et du rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (A/61/273).

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Hachani, Président du Conseil économique et social, qui va présenter le rapport du Conseil.

M. Hachani (Tunisie), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de cette occasion qui m'est offerte de présenter le rapport du Conseil économique et social pour 2006.

Le développement – avec la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le renforcement de l'ONU – était une préoccupation centrale des dirigeants mondiaux pendant le Sommet mondial de 2005. Ils ont placé le Conseil économique et social au centre des efforts de suivi et d'application du Programme de développement des Nations Unies, menés de manière unifiée et cohérente. Ainsi, l'objectif central de la session du Conseil cette année a été le suivi des engagements pris pendant le Sommet.

Je soulignerai brièvement certains résultats essentiels de l'activité du Conseil au cours de l'année écoulée, et m'intéresserai ensuite à l'avenir, y compris les nouvelles responsabilités que le Sommet a confiées au Conseil économique et social.

Cette année, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a aidé à maintenir l'élan donné par le Sommet en vue de progresser plus rapidement vers les

objectifs de développement convenus. À cette fin, il était crucial de faire avancer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Cette réunion est au cœur de notre dialogue sur le partenariat mondial pour le développement. Comme je l'ai proposé à l'issue de la réunion, j'ai l'intention de commencer à explorer les moyens d'accroître les effets du dialogue et d'entamer des consultations avec toutes les parties prenantes à cet égard.

Le débat de haut niveau du Conseil économique et social a mis l'emploi productif et le travail décent au tout premier rang de l'agenda pour le développement. En particulier, la déclaration ministérielle relative à la création d'emplois et au travail décent pour tous, adoptée à la fin du débat, recense un certain nombre de mesures concrètes qui vise à placer l'objectif du plein-emploi productif et d'un travail décent au centre des politiques nationales et internationales.

On ne saurait trop insister sur la nécessité d'honorer cet engagement pris par les dirigeants durant le Sommet. L'élargissement du fossé entre les ouvriers qualifiés et non qualifiés, et entre les économies formelles et informelles, favorise la persistance et le renforcement des inégalités mondiales. L'Assemblée générale aurait tout intérêt à s'inspirer des travaux du Comité économique et social sur cette question centrale.

Le débat du Conseil consacré aux questions de coordination s'est penché sur un autre aspect des efforts actuels pour faire avancer l'agenda pour le développement : comment traduire la croissance économique en véritable développement social, notamment en éliminant la pauvreté et la faim. Il est apparu que nous n'avions pas de réponses claires et définitives. Le Conseil a donc demandé au système des Nations Unies de poursuivre l'examen de la question. Le débat consacré aux questions de coordination s'est caractérisé en particulier par une réunion de suivi sur la grippe aviaire, qui s'est tenue à un haut niveau en présence de nombreux représentants de gouvernements et des organisations internationales et non gouvernementales compétentes. Les discussions menées dans ce cadre ont mis en avant l'importance du rôle de coordination du Conseil économique et social et sa capacité de trouver des réponses aux problèmes de ce type qui commencent à apparaître.

Les travaux du Conseil économique et social sur les activités opérationnelles en faveur du développement

ont revêtu une importance particulière cette année. Pour la première fois, le Conseil s'est lancé dans l'examen triennal du financement de la coopération pour le développement. Le débat sur le sujet a mis en lumière les tendances divergentes entre les flux de ressources de base et les flux de ressources à des fins spéciales, la complexité croissante des mécanismes de financement et les difficultés que cela suppose du point de vue de la durabilité financière des efforts déployés par le système des Nations Unies dans le cadre de la coopération pour le développement. Le Conseil a évalué le chemin parcouru par le système de développement des Nations Unies dans la mise en œuvre des orientations de l'Assemblée durant le dernier examen triennal des activités opérationnelles. On attend beaucoup de cet examen triennal en 2007, compte tenu de l'accent qui y est mis, comme jamais encore, sur le rôle de l'ONU dans la coopération pour le développement et sur la nécessité d'une cohérence et d'un impact plus grands dans ses activités.

Au cours du débat consacré aux affaires humanitaires, le Conseil a donné des orientations sur la manière de renforcer la coordination des activités humanitaires du système des Nations Unies et des autres parties prenantes. Il s'est résolument prononcé en faveur du programme de réforme humanitaire et a fait plusieurs propositions en vue de délimiter clairement le travail du Conseil économique et social et celui de l'Assemblée générale sur les questions de politique humanitaire.

Le Conseil économique et social est investi de l'autorité nécessaire pour promouvoir une approche intégrée de la paix et du développement. L'appel à remédier aux causes profondes des menaces et défis mondiaux implique qu'on débloque et renforce la mise en œuvre de l'agenda des Nations Unies pour le développement. Au bout du compte, le développement et la sécurité ne peuvent résulter que de politiques intégrées favorisant l'élimination de la pauvreté, le développement durable et les droits de l'homme dans nos sociétés. L'Assemblée aurait tout intérêt à s'inspirer des travaux du Conseil dans ce domaine, notamment pour ses délibérations sur la prévention des conflits armés.

Pendant le débat général, le Conseil s'est concentré sur la consolidation et la coordination des travaux de ses organes subsidiaires. Son rôle dans ce domaine devient de plus en plus important à mesure que nous avançons dans la mise en œuvre de l'agenda

pour le développement. À cette fin, le Conseil économique et social avait invité les commissions techniques et les organes subsidiaires compétents à revoir leurs méthodes de travail – ce que plusieurs commissions ont fait cette année.

De plus, l'accord visant à élargir les Groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau et Haïti marque une reconnaissance claire de la contribution utile que le Conseil peut apporter en encourageant une approche intégrée dans ce domaine. Nous devons maintenant faire en sorte que les enseignements tirés de l'expérience du Conseil bénéficient aux travaux futurs de la Commission de consolidation de la paix grâce à une interaction continue des organes compétents.

Il convient également de souligner que le Conseil a adopté une résolution en faveur de l'emploi des jeunes, dans laquelle il exhorte les gouvernements à intégrer la question dans leurs stratégies globales de développement et de sécurité collective, et les encourage à prendre en compte l'emploi des jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

Une autre avancée remarquable du Conseil a été d'entériner son propre rôle et celui de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Un accord au sujet d'un processus intergouvernemental clair et bien défini, comprenant les nouvelles responsabilités de la Commission, et un engagement large et participatif en faveur de l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication et le développement, récemment créée, pourraient contribuer sérieusement et profondément à renforcer le rôle de l'ONU dans ce domaine et à mettre les technologies de l'information et de la communication au service de l'agenda des Nations Unies pour le développement.

Le Sommet mondial de 2005 a confié au Conseil économique et social d'importantes responsabilités en ce qui concerne l'examen et le suivi de la mise en œuvre de l'agenda des Nations Unies pour le développement. Les assumer au mieux sera l'un des objectifs principaux du Conseil dans les années à venir. Je voudrais donc faire part à l'Assemblée des possibilités qu'offrent à mon avis les nouvelles fonctions du Conseil, en particulier en ce qui concerne l'Assemblée générale. À l'évidence, la résolution que

les États Membres sont en train de parachever donnera, je l'espère, des orientations plus détaillées sur la manière dont les nouveaux mandats du Conseil économique et social deviendront opérationnels.

Premièrement, l'examen annuel de fond au niveau ministériel fournit un nouveau mécanisme pour faire le bilan des progrès accomplis et pour encourager la mise en œuvre des résultats des conférences et sommets des Nations Unies, notamment les objectifs de développement convenus à l'échelon international. Selon moi, cet examen annuel, du fait qu'il s'effectue au niveau ministériel, peut permettre de recenser les faiblesses dans la mise en œuvre aux plans international, régional et national, ainsi que les liens qu'elles entretiennent entre elles, et aider la communauté internationale à identifier les politiques qui peuvent appuyer les objectifs de développement convenus afin d'opérer les ajustements nécessaires. J'espère que l'Assemblée générale s'appuiera sur les travaux du Conseil lors de la réunion annuelle sur le développement, qu'elle doit organiser en vertu de sa résolution 60/265, dans le cadre du débat sur la suite donnée à la Déclaration du Millénaire et au Document final du Sommet mondial de 2005.

Deuxièmement, le Forum bisannuel de haut niveau sur la coopération pour le développement donne aux États Membres une occasion sans pareille de maintenir les questions de la coopération et de l'aide internationales pour le développement parmi les préoccupations prioritaires de la communauté internationale. Le Forum devrait avoir un impact véritable sur la promotion de la coopération internationale pour le développement et pour adapter cette dernière en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international. Le Forum rassemble tous les partenaires de la coopération pour le développement pour débattre des questions politiques clefs. Il permettra donc d'intensifier l'action visant à améliorer le lien entre le travail normatif et opérationnel des Nations Unies, et contribuera à ce que les enseignements tirés aboutissent à de meilleures politiques, stratégies et pratiques à tous les niveaux.

Dans le cadre du dispositif de mise en œuvre du programme pour le développement, nous disposons, pour ce qui est de l'aspect normatif, d'une structure à trois étages : l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, ainsi que les commissions techniques et un certain nombre de fonds et programmes. Le Sommet mondial a demandé à ces

organes d'organiser leurs travaux de manière à optimiser leurs contributions individuelles en faveur de la réalisation effective des objectifs fixés dans le programme de développement.

Les ordres du jour actuels de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social répondent-ils correctement aux priorités énumérées dans l'agenda des Nations Unies pour le développement? Dans le cas contraire, les travaux de ces organes respectifs pourraient-ils être rationalisés de manière à permettre aux Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée et au Conseil économique et social d'avoir une discussion de fond et de parvenir à une vue d'ensemble intégrée sur les questions clefs? Le fait que certains thèmes reviennent régulièrement dans différentes instances intergouvernementales illustre bien leur l'importance et leur caractère urgent, et les États Membres pourraient, par exemple, mieux faire usage du Conseil économique et social pour lancer les travaux sur certains sujets et tirer parti au maximum de la nouvelle fonction de suivi et d'examen du Conseil de certains des textes adoptés par l'ONU. Chacun de ces organes devraient apporter la plus grande valeur ajoutée possible et aborder les questions sous un angle propre.

À cet égard, nous attendons, bien entendu, tous avec intérêt le rapport du Groupe de haut niveau, qui mènera, je l'espère, à de plus amples discussions sur les manières d'accroître la cohérence des travaux de l'ONU dans ces domaines. Nous avons déjà entrepris des efforts importants en faveur d'un Conseil économique et social plus fort et aux compétences élargies. Sur la base des débats de l'Assemblée générale relatifs aux recommandations du Groupe de haut niveau, nous devons également faire de l'ONU un meilleur instrument des activités de développement sur le terrain.

De nombreux autres résultats obtenus par le Conseil sont aussi d'une importance cruciale pour l'Assemblée générale, notamment en matière de droits de l'homme, de développement social, de l'intégration des sexes, pour ne mentionner que quelques-uns d'entre eux. Les avancées dans ces domaines, entre autres, aideront les Deuxième et Troisième Commissions dans leurs travaux.

Mon expérience en tant que Président du Conseil économique et social m'a montré que le Conseil pouvait répondre à nombre des préoccupations

essentielles de la communauté internationale. La qualité des participants, le pouvoir de rassemblement et les possibilités de créer des consensus qui caractérisent les conférences des Nations Unies ces 15 dernières années peuvent aussi valoir pour le Conseil économique et social. En fait, l'esprit d'ouverture qui prévaut dans les conférences internationales des Nations Unies a imprégné la session du Conseil cette année. En particulier, le débat de haut niveau a montré que le Conseil économique et social peut aborder de manière efficace et globale des questions multisectorielles, et ce, avec la participation d'un nombre important de ministres et de responsables de haut niveau chargés de portefeuilles différents, ainsi qu'avec la participation des partenaires de développement et des décideurs des grandes organisations. Le statut consultatif que le Conseil économique et social octroie à la communauté des organisations non gouvernementales, lui permettant ainsi de contribuer à ses travaux, est une autre caractéristique sans égale de cet organe créé par la Charte; caractéristique qui, je crois, devrait être renforcée.

Enfin, pour rendre pleinement opérationnelles les anciennes et nouvelles fonctions du Conseil économique et social, il est important de les soutenir par des fonds suffisants et de donner au Bureau du Conseil économique et social les moyens de mener à bien ses mandats.

L'adoption de la résolution sur la suite donnée au Document final du Sommet en matière de développement est une avancée importante. Il faut espérer que les consultations qui ont lieu en ce moment seront rapidement menées à bien et conduiront à l'adoption d'une résolution sur le renforcement du Conseil économique et social. Ces deux textes serviront de jalon dans nos efforts pour accélérer la réalisation des objectifs.

Je voudrais terminer en faisant observer qu'une relation plus profonde et plus vivante est en train de se développer entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Cette relation devrait contribuer à donner une orientation utile et concrète à la communauté internationale en ce qui concerne la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement. Dans ce processus, les nouvelles fonctions essentielles données au Conseil économique et social doivent jouer un rôle central, permettant au Conseil de faire le lien entre l'élaboration des

politiques et la mise en œuvre dans le domaine du développement économique et social.

M. Rosengren (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine et Moldova, se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne se félicite de la possibilité de débattre du rapport du Conseil économique et social et du travail accompli par le Conseil ces 12 derniers mois. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Bureau du Conseil pour le rôle phare qu'il a joué, contribuant ainsi à la réussite de la session de fond du Conseil économique et social. Nous voudrions également remercier le Secrétariat.

La session de fond de 2006 du Conseil économique et social, qui s'est tenue à Genève, a été productive et les documents issus des débats de haut niveau consacrés à la coordination, aux affaires humanitaires et aux activités opérationnelles ont tous été parachevés. Nous voudrions remercier tous les États Membres de leur approche constructive qui a permis de conclure rapidement nos négociations.

Le thème du débat de haut niveau du Conseil pour cette année – « Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable » – représente une importante avancée en plaçant la question d'un travail décent dans un contexte plus vaste au sein des Nations Unies. L'Union européenne a compris qu'il était d'une importance vitale d'inclure la dimension sociale de la mondialisation ainsi que les principes et les droits fondamentaux relatifs au travail, à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social dans la déclaration ministérielle.

Dans le débat consacré aux activités opérationnelles, les échanges sur le rôle que doivent jouer les activités opérationnelles afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont apporté des perspectives fort utiles, qui méritent d'être explorées plus avant. L'UE estime que les débats et délibérations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale,

sur l'examen triennal complet, ont fourni une très bonne et très solide base pour les préparatifs du prochain examen, en 2007. L'UE reste décidée à jouer un rôle de partenaire constructif dans ce processus de préparation.

Le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies à tous les niveaux était le thème central du débat consacré aux affaires humanitaires. À cet égard, l'UE attend avec intérêt la poursuite du renforcement du système humanitaire des Nations Unies et juge que la méthode de la direction groupée est un moyen utile, parmi d'autres, de renforcer la coordination de l'action humanitaire. La manifestation sur la transition, organisée comme chaque année à Genève, a aussi apporté des éléments utiles pour notre travail conjoint sur la transition entre les secours d'urgence et le développement. En outre, les tables rondes sur la violence à motivation sexiste et les situations d'urgence chroniquement sous-financées ont fourni de bonnes bases pour la poursuite des débats sur ces deux sujets importants.

Au cours du débat général de la session de fond, plus de 40 résolutions ont été adoptées. Il reste néanmoins fort à faire. À cet égard, l'UE attend beaucoup d'une reprise constructive de la session du Conseil économique et social et espère que toutes les questions en suspens pourront être réglées rapidement.

En ce qui concerne la réunion spéciale de haut niveau de 2006 avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'UE salue le travail réalisé continuellement pour assurer la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

L'UE attache beaucoup d'importance au renforcement et à la revitalisation du Conseil économique et social selon les principes énoncés dans le Document final du Sommet mondial. Nous espérons que les négociations sur le projet de résolution concernant la réforme du Conseil économique et social acquerront un nouvel élan afin que le Conseil puisse poursuivre son travail avec des fonctions réformées lors de sa prochaine session de fond. Nous encourageons les coprésidents à continuer de jouer un rôle moteur dans nos activités de mise en œuvre intégrale du mandat conféré par le Sommet.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier mon cher ami et collègue l'Ambassadeur Ali Hachani, Président du Conseil économique et social, d'avoir présenté le rapport du Conseil économique et social pour 2006 (A/61/3), qui fournit un excellent aperçu des travaux du Conseil.

Je voudrais tout d'abord m'arrêter sur quelques questions qui se sont dégagées de la session de fond de cette année du Conseil économique et social. Le thème retenu pour le débat de haut niveau de cette année était fort judicieux. Un travail décent pour tous est un outil clef pour mobiliser l'énergie des individus en faveur de la lutte contre la pauvreté et contre les menaces qui pèsent sur notre sécurité. Un emploi décent donne le sentiment d'être partie prenante dans la société et contribue ainsi à la stabilité, ce qui débouche sur le développement durable. Nous sommes par conséquent d'avis qu'une stratégie de l'emploi doit être un élément fondamental de toute stratégie de développement. Dans le document final du débat, les ministres et chefs de délégation ont souligné qu'il importait de canaliser cette énergie au sein de la société. Ils ont reconnu le rôle important que joue à cette fin l'Organisation internationale du Travail (OIT), ainsi que l'importance de la ratification et de la mise en œuvre des conventions de l'OIT.

Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention des membres sur l'importance de la promotion de l'égalité entre les sexes. En habilitant les femmes et en leur assurant des chances égales, les pays peuvent réaliser des avancées considérables à la fois sur le plan économique et en termes de progrès social. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. La pauvreté, la malnutrition et l'analphabétisme continuent de toucher les femmes bien plus que les hommes. Les femmes ont généralement moins accès à l'emploi que les hommes, et elles ont bien moins de chances que les hommes d'être actives politiquement. L'habilitation des femmes doit être au cœur de toute stratégie de l'emploi. Assurer l'égalité entre les sexes est capital pour permettre le développement durable et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Au cours du débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil économique et social a lancé l'examen triennal du financement de la coopération pour le développement. La résolution de fond adoptée par le Conseil sur les activités opérationnelles (E/2006/SR.40) montre qu'il est

déterminé à jouer son rôle en fournissant des orientations détaillées au système des Nations Unies pour le développement, afin d'améliorer son fonctionnement au niveau des pays, ainsi que des orientations pour le Secrétariat afin que celui-ci renforce son travail d'évaluation et d'analyse.

Je voudrais maintenant passer brièvement au débat consacré aux questions de coordination, qui a abordé un autre sujet central dans les efforts en cours pour la mise en œuvre du programme de développement : comment traduire la croissance économique en un véritable développement social, avec notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il est ressorti clairement des débats que nous n'avons pas de réponses finales à cet égard. Le Conseil a demandé au système des Nations Unies de continuer d'étudier la question.

Parmi toutes les questions dont a traité le débat général, je me contenterai de mettre l'accent sur les décisions relatives aux groupes consultatifs spéciaux pour les pays qui sortent d'un conflit, à propos desquels nous avons une fois de plus établi l'importance primordiale du Conseil économique et social en matière de développement durable à long terme dans les situations d'après-conflit. La poursuite du travail des groupes sur Haïti et la Guinée-Bissau en indique bien l'importance.

Nous pouvons nous estimer assez satisfaits du résultat d'ensemble de la session de fond de cette année.

Je voudrais maintenant passer brièvement au rôle futur du Conseil économique et social, qui a de nouveaux défis à relever à la lumière des nouvelles fonctions qui lui ont été confiées par le Sommet. Il est aujourd'hui plus important que jamais que nous évitions les chevauchements et les doubles emplois. Le nouvel examen ministériel annuel du Conseil économique et social et la séance annuelle de l'Assemblée générale mandatés par le paragraphe 56 de la résolution sur la suite donnée aux dispositions consacrées au développement (60/265), par exemple, devraient chacun s'appuyer sur les résultats des travaux de l'autre plutôt que de refaire la même chose. Le Conseil économique et social devrait suivre de près les travaux de la Commission de consolidation de la paix et préparer une base à long terme pour les économies concernées plutôt que de gaspiller ses énergies à faire double emploi avec les efforts de la Commission.

Un autre nouveau défi pour le Conseil économique et social découlera du résultat des travaux du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système. La coordination reste un élément central des fonctions du Conseil et je suis certain que le rapport du Groupe d'experts aboutira à un renforcement des activités du Conseil dans ce domaine.

Comme j'ai eu l'honneur d'occuper les fonctions de vice-président du Conseil cette année, le Conseil économique et social m'est devenu très cher. Je voudrais donc exprimer les profondes préoccupations que suscite l'absence de progrès dans les négociations sur le renforcement du Conseil économique et social. Si nous voulons une session constructive du Conseil l'année prochaine, nous devons tous faire preuve de souplesse et parvenir très rapidement à des compromis.

M. Chulkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation russe, adresser mes remerciements au Président du Conseil économique et social, M. Hachani, pour les informations détaillées qu'il nous a fournies sur le travail important et très utile réalisé au cours de la dernière session du Conseil, qu'il dirige avec une très grande compétence.

La Fédération de Russie se félicite du bilan des travaux réalisés cette année par le Conseil économique et social. Surtout, à la session annuelle, les États membres ont exprimé leur plein soutien au Conseil en tant qu'organe principal de coordination de l'ONU dans les domaines social et économique. Ils ont également confirmé les principes d'une mise en œuvre complète et coordonnée des décisions prises par les grandes conférences et sommets, et ont reconnu la nécessité d'améliorer l'interaction entre le Conseil et les commissions techniques, et d'assurer une plus grande harmonie entre les commissions techniques et régionales.

Nous estimons que les résultats de la session de fond du Conseil ont été un succès, les organisations du système des Nations Unies se concentrant sur un travail constructif visant à réellement appliquer les décisions prises au Sommet mondial de 2005 concernant une vaste réforme du système des Nations Unies. Il est important qu'on ait reconnu le rôle crucial du Conseil économique et social dans l'élaboration de l'orientation politique de toutes les activités dans ce domaine. Un ensemble cohérent de décisions ont été

prises par le Conseil pour déterminer les paramètres fondamentaux de la coopération internationale à l'appui de la croissance et du développement durables de tous les pays du monde dans le contexte actuel, ainsi que pour promouvoir le développement maximal du potentiel du secteur économique et social du système des Nations Unies.

Nous soulignons l'importance de la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social, qui définit plus clairement encore les orientations pour les activités futures au sein du système des Nations Unies en vue de renforcer les fondements d'un développement durable aux niveaux national et international. Nous pensons que ce document, et en fait l'ensemble des discussions de fond très intéressantes menées dans le cadre du débat de haut niveau, témoignent dûment du degré de consensus auquel les divers pays sont parvenus aujourd'hui sur les questions liées à l'emploi et aux droits des travailleurs. Nous nous félicitons également du résultat des travaux menés dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles.

Il était tout à fait important que le Conseil économique et social confirme la structure triangulaire actuelle qui caractérise les activités opérationnelles, une division claire du travail étant établie entre l'Assemblée générale, qui définit une orientation politique, et le Conseil économique et social, qui traduit cette orientation en décisions concrètes, lesquelles sont elles-mêmes mises en œuvre par les organismes opérationnels. Nous pensons que les principales conclusions du débat consacré aux activités opérationnelles ont été la définition des priorités de l'examen triennal des activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine du développement auquel se livrera l'Assemblée générale, à sa soixante-deuxième session, ce qui confirme le rôle décisif que joue l'Assemblée dans tous les domaines liés aux activités opérationnelles.

Membre actif de deux commissions économiques régionales, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Russie se félicite que le Conseil économique et social ait une nouvelle fois confirmé le rôle clé que jouent les commissions régionales dans l'élaboration d'une politique mondiale équilibrée aux niveaux commercial, économique et financier, et dans la coordination et l'évaluation de la

mise en œuvre régionale des décisions prises lors des grandes conférences et sommets.

Nous nous félicitons qu'au cours de la session, la réforme de la CEE ait fait l'objet d'une évaluation positive. Nous pensons que cette session a permis d'améliorer encore la structure de gestion de la Commission, de renforcer son obligation de rendre compte et sa transparence et de restructurer son programme de travail, en se fondant sur les priorités des États membres de la CEE, ainsi que des nouvelles réalités politiques et économiques qui prévalent en Europe.

Nous nous félicitons particulièrement du travail accompli par la CESAP, notamment s'agissant du développement d'un réseau de transport et du règlement des questions de sécurité énergétique et des technologies de l'information. Ce travail s'inscrit dans le droit fil des propositions russes tendant à mettre en place de nouvelles infrastructures de transport, d'énergie et de communication de l'information en Asie et dans le Pacifique.

La Fédération de Russie est favorable à la poursuite du renforcement et de l'expansion de la coopération entre le Conseil économique et social et les institutions internationales spécialisées dans les domaines financier et commercial. La réunion de haut niveau avec les dirigeants de ces institutions a confirmé que le Conseil économique et social s'imposait de plus en plus en tant que plate-forme de dialogue mondial et de partenariat avec tous les acteurs intéressés, qui permet d'examiner les tendances et politiques mondiales et de réagir efficacement aux événements qui se produisent au niveau international dans les domaines économique, environnemental et social.

La pratique consistant à organiser une réunion annuelle de haut niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est également très utile, et nous pensons que cette pratique doit se poursuivre en tenant compte des pouvoirs, des mandats et des modalités de prise de décision des institutions concernées. Nous pensons que la prochaine réunion de ce type constituera une étape très importante pour la préparation d'un dialogue de haut niveau ordinaire sur le financement du développement, tant à l'Assemblée

générale que, par la suite, à la prochaine conférence internationale chargée d'examiner la mise en œuvre des décisions prises à Monterrey.

Pour terminer, je voudrais formuler la remarque suivante : le Sommet mondial de 2005 a donné un mandat clair concernant les mesures à prendre pour renforcer le Conseil économique et social. Nous pensons que le projet de résolution, sous sa forme actuelle, constitue dans l'ensemble une réponse tout à fait appropriée aux instructions qui nous ont été données par les dirigeants des États Membres de l'ONU. Nous pensons que les travaux en ce sens doivent aboutir aussi rapidement que possible, en particulier étant donné que lors des consultations, les délégations ont pu déjà se rapprocher considérablement d'un consensus sur les éléments fondamentalement importants. Nous espérons qu'un projet faisant l'objet d'un consensus et définissant des paramètres judicieux et pragmatiques pour les travaux du Conseil économique et social sera disponible prochainement.

M. Rachkov (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation de la République du Bélarus a étudié avec intérêt le rapport du Conseil économique et social. Nous aimerions remercier l'Ambassadeur Ali Hachani de nous l'avoir présenté.

Cette année a été très particulière, parce qu'elle inaugurerait la période de mise en œuvre des accords visant à appuyer les évolutions constatées dans le monde entier et à assurer le suivi des décisions prises au Sommet mondial de 2005. Si nous voulons réellement accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, il nous faut de toute évidence affirmer les mécanismes de coordination de l'ONU et, surtout, renforcer les capacités du Conseil économique et social. Voilà pourquoi nous avons tellement tenu, au cours de l'année écoulée, à faire avancer les négociations sur la réforme du Conseil.

Nous pensons alors – et nous continuons de penser – que la réforme doit avoir pour but d'aider le Conseil à assumer son rôle principal, qui est de faire du développement, non pas un problème, mais un succès. Cela suppose que l'on veille à ce que tout le potentiel de l'ONU, de ses institutions et de ses organes compétents dans le domaine socioéconomique serve à soutenir concrètement les gouvernements des pays les plus nécessiteux dans la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement. Le Conseil doit devenir l'instance internationale chargée de prendre les

grandes décisions en matière d'aide au développement. C'est à quoi doivent contribuer les négociations sur la réforme de Conseil économique et social.

Candidat au Conseil économique et social, le Bélarus est prêt à s'employer pleinement à la réalisation de ces objectifs. Nous espérons que notre détermination sera récompensée par l'appui des États Membres à l'occasion des élections des membres du Conseil économique et social qui se tiendront le mardi 7 novembre.

Le coup d'accélérateur donné aux activités du Conseil en 2006 ne peut que susciter l'optimisme. Nous notons avec satisfaction la manière dont le Bureau a conduit à New York les travaux préparatoires des importantes résolutions ultérieurement adoptées lors de la session de fond tenue à Genève. Ce processus préparatoire a permis d'adopter à Genève des décisions mûries et bien pesées. Nous ne sommes pas d'accord avec les délégations qui, pendant les consultations sur la réforme du Conseil économique et social, expriment l'avis que les travaux de la session de fond du Conseil économique et social font double emploi avec ceux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. Pour que des décisions politiques sur des processus internationaux complexes puissent être prises par l'Assemblée générale, il s'avère souvent nécessaire d'effectuer d'abord un travail préparatoire dans le cadre des organes spécialisés à composition limitée. La complémentarité des travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale se traduit par une cohérence accrue des activités des organes du système des Nations Unies.

En vertu de la résolution 2006/27 du Conseil économique et social, une conférence réunissant les institutions, fonds et programmes de l'ONU et d'autres organisations internationales a été tenue à Tokyo en vue d'étendre la coopération dans la lutte contre la traite des personnes. Les conclusions et recommandations de cette conférence ont récemment été reprises dans le projet de résolution adopté à la Troisième Commission, à l'initiative du Bélarus, sur l'amélioration de la coordination des efforts déployés pour lutter contre la traite des personnes. Nous sommes convaincus que les idées contenues dans les résolutions 2006/24, sur la coopération dans la lutte contre la corruption, et 2006/5, sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies, seront dûment prises en compte dans l'élaboration des résolutions

connexes qui seront adoptées à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Le Conseil économique et social est le mieux placé pour jouer un rôle central dans les préparatifs de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui aura lieu à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

De même, le Conseil économique et social est le mieux placé pour mener à bien l'étude du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Les conclusions et les propositions formulées par le Conseil à ce sujet contribueront grandement à la réforme et à la revitalisation des activités du système des Nations Unies dans les domaines socioéconomique, environnemental et humanitaire.

La délégation bélarussienne note avec satisfaction les travaux accomplis par le Conseil économique et social en vue de faire avancer la réforme générale de l'ONU. Une étape essentielle a été le fait que le Conseil a entériné le plan de réforme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la révision de son mandat. Nous sommes convaincus que l'application de ces décisions permettra d'améliorer la qualité des travaux de la Commission, de l'adapter aux changements survenus ces dernières années dans la région de l'Europe centrale et orientale et de concentrer la coopération internationale sur les pays de la région qui en ont le plus besoin.

Parmi les réalisations du Conseil, il convient également de mentionner l'examen de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information.

Telle est la contribution du Conseil économique et social à notre œuvre. Ces décisions nous permettent de mesurer l'importance de son rôle dans la mise en œuvre des décisions collectives destinées à surmonter les graves problèmes internationaux dans les domaines socio-économique, environnemental et humanitaire. Notre tâche consiste à mettre en place toutes les conditions requises pour assurer le bon fonctionnement du Conseil et l'exécution des tâches complexes qui lui ont été confiées en matière d'organisation et de coordination. Le Bélarus a toujours considéré que le

Conseil économique et social ne devait pas constituer un polygone d'essais à des fins d'économies. L'appui fourni au Conseil doit correspondre à son rôle et à ses tâches. En définitive, nous y gagnerons tous, nous, les États Membres de l'ONU.

M. Gutiérrez García (Cuba) (*parle en espagnol*) : Au Sommet mondial de 2005 – également connu sous le nom de sommet de la réforme de l'ONU, où le thème de la sécurité a démesurément pris le pas sur le développement et où des propositions ambitieuses ont été faites en vue de réformer l'Organisation – il a été décidé que le Conseil économique et social devait être rendu plus efficace, en tant qu'organe principal chargé d'assurer la coordination, d'examiner les politiques et de formuler des recommandations sur les questions liées au développement économique et social. Or, un peu plus d'un an après avoir atteint cet accord, nous continuons de nous enliser dans des négociations longues et compliquées sur l'avenir de cet important organe, à cause d'un manque manifeste de volonté politique et de souplesse de la part des pays développés, qui, loin d'aspirer à véritablement renforcer le Conseil, tentent de le remanier de façon à en affaiblir le rôle et les fonctions.

Les engagements pris à propos du Conseil économique et social dans le Document final du Sommet mondial ne consistent pas à reformuler en profondeur le mandat et les activités principales de cet organe. En fait, ils confirment la nécessité de renforcer les travaux des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale. La revitalisation des travaux du Conseil économique et social doit se poursuivre en conformité avec les résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale. Le Conseil économique et social devra continuer de s'acquitter de son mandat conformément à la Charte des Nations Unies et aux tâches confiées par l'Assemblée aux fins du suivi intégré et coordonné des décisions adoptées lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, à travers la résolution 57/270 B.

Nous considérons qu'il est encourageant que le Conseil économique et social mette tout particulièrement l'accent sur les questions de développement. Cependant, les idées relatives à la création de nouvelles enceintes pour en débattre ne doivent pas être mises en œuvre au détriment des fonctions actuelles du Conseil concernant les questions

humanitaires et de coordination et de suivi des activités opérationnelles du système des Nations Unies.

La revitalisation du Conseil économique et social ne doit pas impliquer de créer de nouvelles enceintes pour ouvrir des débats qui n'apportent ni résultats ni engagements concrets, mais elle doit préserver les résultats négociés dans les différents débats organisés par cet organe.

Ainsi, si le Forum de la coopération pour le développement doit se tenir tous les deux ans, conformément à ce qui est établi dans le Document final du Sommet mondial de 2005, celui-ci doit se réunir sans préjudice des sessions de fond du Conseil économique et social. Le Forum de la coopération pour le développement ne doit pas simplement constituer une enceinte pour le dialogue entre les parties intéressées, mais devrait de préférence constituer un mécanisme pour identifier et promouvoir des actions concrètes de coopération à tous les niveaux. À cet égard, il importe de mettre l'accent sur le rôle central que doivent continuer de jouer les États Membres dans ce cadre et sur le fait qu'il importe de réglementer de manière adéquate la participation des acteurs tels que le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile en général.

L'examen au niveau ministériel des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement fixés au niveau international, ne devrait pas non plus se transformer en un débat, mais doit continuer de constituer une occasion d'adopter un résultat négocié à un niveau très élevé. De même, l'examen doit continuer à avoir lieu dans le cadre du mandat confié au Conseil économique et social par la résolution 57/270 B.

D'autre part, les réunions extraordinaires du Conseil économique et social qui sont convoquées pour examiner les questions humanitaires urgentes, y compris les catastrophes naturelles, ne devraient pas se substituer aux fonctions de l'Assemblée générale concernant ces questions également. En outre, les thèmes de ces sessions doivent être choisis adéquatement en fonction de leur importance et du moment le plus propice pour leur convocation de manière à ce que cela ne constitue pas une charge supplémentaire pour les États Membres, en particulier

pendant les périodes où se réunissent les grandes commissions de l'Assemblée générale.

Il est impératif que, conformément aux décisions adoptées par consensus par la communauté internationale, les activités d'aide humanitaire soient mises en œuvre en suivant les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité et en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité des États. De même, deux conditions indispensables sont que l'aide soit apportée à la demande des États et avec leur consentement, et que chaque État joue un rôle fondamental dans la phase préparatoire, l'organisation et la mise en œuvre de l'aide sur son territoire.

Cuba appuie l'objectif visant à renforcer l'efficacité du Conseil économique et social, mais elle continuera de défendre, conjointement avec les pays en développement, la validité et l'importance du rôle du Conseil économique et social en tant qu'organe principal de l'ONU, et s'opposera à toute tentative visant à l'affaiblir et à limiter son pouvoir de décision.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 42 de l'ordre du jour.

Point 43 de l'ordre du jour

Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Note du Secrétaire général (A/61/176)

Projet de résolution (A/61/L.15)

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, publié sous la cote A/61/176.

Je donne la parole au représentant de la Grèce qui va présenter le projet de résolution A/61/L.15.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le plaisir de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale le projet de résolution sur le « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine », publié sous la cote A/61/L.15, au titre du point 43 de l'ordre du jour.

Ces dernières années, la communauté internationale est devenue de plus en plus sensible à la question. Elle a démontré sa volonté de faciliter le

retour ou la restitution de biens culturels illicitement enlevés de leur pays d'origine. Cet enlèvement est contraire, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de commerce illicite, à tous les principes que la culture est censée promouvoir.

Comme le savent tous les Membres, l'enlèvement illicite de biens culturels de leur lieu d'origine constitue une perte importante pour le pays et le peuple concernés. Les biens culturels retirés de leur contexte – c'est-à-dire hors de leur environnement naturel – sont vidés de toute signification et coupés de leurs origines naturelles, culturelles et géographiques. La culture est le sang d'une nation. Son enlèvement arrache le cœur d'un pays et oblitère son passé.

De surcroît, il faut souligner que l'enlèvement ou la destruction illicites des biens culturels prive les peuples d'une partie de leur passé. Il suffit de penser à la destruction intentionnelle d'œuvres d'art uniques, comme dans le cas de l'Afghanistan sous le régime précédent, pour comprendre qu'une telle perte ne peut jamais être réparée car ces trésors ne peuvent jamais être remis en l'état.

Seule la restitution des biens culturels, enlevés illicitement de leurs lieux d'origine, réparera les pertes causées à l'héritage culturel. Par conséquent, il est d'une extrême importance que les États Membres de l'ONU continuent de coopérer activement, tant au niveau bilatéral que dans les instances internationales, dans un esprit de compréhension mutuelle et de dialogue, en vue de régler toute question en suspens dans ce domaine.

Cette coopération constitue la manière la plus appropriée de régler les effets négatifs des bouleversements politiques importants et autres, y compris les conflits armés, qui ont créé un terrain propice à la perte, la destruction, l'enlèvement ou le transport illicites des biens culturels.

Dans le projet de résolution que nous avons l'honneur de présenter, nous avons essayé de tenir compte des dernières mesures et activités entreprises par la communauté internationale, en particulier dans le cadre de l'UNESCO, qui est investie d'une responsabilité unique en tant que seul organisme ayant le mandat de promouvoir la gestion des ressources culturelles du monde à tous les niveaux.

Comme les années précédentes, il est fait spécifiquement référence à un certain nombre de

conventions pertinentes. On y souligne également la nécessité de les mettre dûment en œuvre. L'augmentation du nombre d'États parties à ces conventions est d'ailleurs une tendance encourageante.

Parmi les autres évolutions importantes figurent le lancement de la base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine culturel et l'élaboration d'un modèle de certificat d'exportation pour les objets culturels. Ces deux instruments sont extrêmement utiles pour lutter contre le trafic de biens culturels. Tout aussi importants sont le travail efficace, les recommandations pertinentes et la révision récente des statuts du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

Aujourd'hui, j'ai le grand plaisir d'informer l'Assemblée qu'un fragment de la frise nord du Parthénon a été retournée par l'Université de Heidelberg. Ce geste a une valeur symbolique : il constitue le premier pas vers la réunification des sculptures du Parthénon. Le nouveau musée de l'Acropole sera bientôt terminé, et les marbres du Parthénon y seront présentés et réunifiés dans leur environnement naturel historique.

À l'échelle internationale, et grâce à une collaboration étroite entre les musées, la Grèce est parvenue à faire revenir une pierre tombale originaire de Boeotia, une région de la Grèce antique, qui se trouvait au musée Getty de Los Angeles, ainsi qu'un fragment de relief en marbre provenant de l'île grecque de Thasos.

Nous encourageons vivement toutes les parties intéressées de la communauté internationale à continuer de coopérer, dans le cadre des Nations Unies et de l'UNESCO, pour accroître la mobilisation et multiplier les initiatives en faveur du patrimoine et de la préservation des biens culturels, de leur retour et de leur restitution aux pays d'origine.

La sensibilisation du public est une fois de plus un élément crucial de cette entreprise. Elle implique les gouvernements, la société civile, les milieux universitaires et artistiques et, bien sûr, tous ceux d'entre nous qui estiment que nous avons un patrimoine culturel commun.

Je félicite et remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que le Directeur général de

l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, pour l'appui infatigable, constant et significatif qu'ils ont apporté en la matière. Je les remercie pour leur rapport détaillé, publié sous la cote A/61/176, qui couvre une période de trois ans et décrit les activités entreprises pour faciliter le retour ou la restitution des biens culturels.

Une décision sera prise ultérieurement sur le projet de résolution A/61/L.15; d'ici là, nous mènerons des consultations étroites avec toutes les délégations intéressées. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus, comme les années précédentes, et qu'il comptera le plus grand nombre possible de coauteurs – bien plus que les années précédentes.

Alors que l'on arrive au terme de l'année de la route de l'olivier, dont la valeur symbolique rassemble les cultures, il nous faut envoyer un message fort en faveur du retour des biens culturels à leur pays d'origine.

M. Ahmed (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter et de remercier la Présidente de l'Assemblée générale pour son excellente direction des travaux de l'Assemblée à sa soixante et unième session. Je profite aussi de cette occasion pour lui adresser les félicitations des femmes soudanaises pour son accession à la présidence, qui constitue une première pour une femme arabe et un grand honneur pour nous.

Ma délégation salue le rapport du Directeur général de l'UNESCO (A/61/176). Nous apprécions le rôle important qu'a joué son organisation, ces trois dernières années, pour faciliter le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine et encourager les États Membres à appliquer les résolutions et instruments sur la question.

Mon pays se félicite également de l'élaboration d'un modèle de certificat d'exportation permettant de combattre le trafic de biens culturels. Nous appelons les États Membres à faire de ce modèle leur certificat d'exportation national. Nous apprécions aussi les efforts considérables qui ont été déployés pour créer la base de données de l'UNESCO sur les législations relatives au patrimoine culturel, afin que celles-ci soient plus facilement accessibles. Nous appelons par ailleurs les organisations à assurer gracieusement la traduction officielle de cette base de données dans toutes les langues officielles, dont l'arabe.

L'importance de la mise en œuvre des recommandations que le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale a formulées à ses douzième et treizième sessions s'en trouve renforcée, notamment en ce qui concerne l'adhésion aux conventions internationales pertinentes, telles que la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses protocoles additionnels, la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970), la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) et la Convention de l'Institut international sur l'unification du droit privé sur les biens culturels volés ou illicitement exportés. Nous nous félicitons de tous ces instruments et nous appelons tous les États Membres qui disposent d'un patrimoine culturel ancien à les signer afin de lutter contre le trafic et le pillage de biens culturels.

Ces dernières années, en particulier, le monde a été témoin de plusieurs tentatives visant à voler les biens culturels nationaux de plusieurs pays. Nous appelons les Nations Unies, par l'intermédiaire de l'UNESCO, à faire le maximum pour le retour et la restitution des biens culturels historiques précieux, et nous appuyons la mise en place d'un mécanisme capable de dissuader les voleurs grâce à la création d'un tribunal compétent pour ces crimes. De cette manière, le monde empêchera le pillage culturel, et il préservera et protégera les biens de ce type.

La délégation soudanaise souligne l'importance de la coopération et de l'échange d'informations, qui supposent une formation spécialisée dans le domaine de la protection des biens culturels et de l'échange d'informations. Que ce soit par l'intermédiaire de la base de données de l'UNESCO, d'Interpol ou d'autres moyens et mécanismes disponibles, nous appuyons les recommandations du Comité intergouvernemental qui a appelé, à sa treizième session, à remédier d'urgence à la question des marbres du Parthénon et de leur retour dans leur pays d'origine à la faveur d'un dialogue productif. Nous appuyons aussi la recommandation du Comité qui porte sur la restitution du sphinx à son pays d'origine à la faveur de négociations bilatérales. Nous appuyons également d'autres recommandations formulées par le Directeur général de l'UNESCO, en

particulier la recommandation n° 8, qui a trait à l'Afghanistan et à l'Iraq.

Ma délégation voudrait souligner le fait que tout au long de sa longue histoire, l'Iraq, pays frère, a été victime d'actes de pillage et de destruction, que ses reliques et manuscrits ont été brûlés et que ses biens culturels lui ont été dérobés. Toutefois la catastrophe entraînée dans ce domaine par la chute de l'ancien régime pose une très grave menace à l'heure où l'humanité a atteint de nouveaux sommets en matière de culture, de civilisation et de développement intellectuel, scientifique, économique et industriel. L'on espérait que cela se traduirait en une reconnaissance de la valeur de cet héritage accumulé au fil du temps et de cette culture. En fait, cette catastrophe s'est déroulée sous les yeux de la communauté internationale, qui est censée être régie par la loi et les dispositions du droit international. La restitution ou le retour des biens culturels de l'Iraq sont aussi importants que la reconstruction et le relèvement de ce pays.

Le Gouvernement d'unité nationale, qui a hérité de lois protégeant l'important patrimoine culturel du Soudan, est sur le point d'amender et de renforcer ces lois afin qu'elles protègent encore davantage ce patrimoine national et ces biens culturels et qu'elles nous permettent de découvrir de nouveaux trésors culturels, de les consigner dans les archives nationales et d'en faire le don à nos musées nationaux. Mon pays, avec son héritage culturel rare et sans pareil, insiste sur sa volonté de coopérer avec l'UNESCO et les autres organisations et organismes internationaux pertinents dans le cadre d'efforts conjoints visant à rendre les biens culturels à leur pays d'origine, pour ainsi réaliser le noble objectif des Nations Unies de préserver et protéger notre patrimoine humain et nos expériences.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en arabe*): Ma délégation prend la parole au titre du point 43 de l'ordre du jour sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine. À l'évidence, cette question se fonde résolument sur le rôle de la culture humaine dans la civilisation, qui est une caractéristique du développement de toutes les civilisations et de leur interdépendance, même si chaque culture a ses caractéristiques fondamentales. Il est important de rendre les biens culturels à leur pays d'origine, essentiellement parce que ces biens représentent la mémoire vivante des peuples qui s'efforcent de

retrouver l'identité culturelle de leurs civilisations anciennes qui ont été réduites à néant ou pillées.

Il est donc crucial que l'Assemblée générale examine cette question, car c'est un domaine important pour renforcer les moyens de promouvoir la coopération internationale. Bien que l'Assemblée examine cette question depuis 1972, les résultats effectivement obtenus restent bien en deçà de nos attentes. À cet égard, nous pensons qu'il est fondamental que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et les autres organes et organisations internationaux qui surveillent le commerce illicite de ces biens soient dotés des moyens modernes de surveillance des actes de pillage et du trafic illicite.

Les efforts entrepris par les États intéressés par la civilisation humaine, par les organisations concernées par la protection des monuments et des reliques, ainsi que par Interpol, pour lutter contre ces opérations et récupérer les biens volés sont toujours très modestes comparés à l'ampleur de cette catastrophe humaine et culturelle, à la multiplicité de ses causes et des criminels ainsi que des organisations criminelles auxquelles ils appartiennent.

Tout le monde sait que mon pays, l'Iraq, est le berceau de la civilisation humaine. Les premières écritures ont été gravées sur ces côtes 4 000 ans avant Jésus-Christ et c'est là que les premières lois ont été codifiées. C'est sur son sol que les premiers éléments des structures d'État ont été établis, et c'est dans ses temples, sur les rives du Tigre, au nord, et de l'Euphrate, au sud, que des traités ont été conclus entre les anciennes communautés.

Les monuments et les reliques iraqiens ont consacré pour l'éternité les étapes du développement de notre civilisation depuis des temps immémoriaux, et les principaux musées du monde préservent encore aujourd'hui certains de ces monuments remarquables. Mais la négligence et le trafic illicite dont ont été victimes nos archives depuis la deuxième guerre du Golfe et la catastrophe qui a suivi l'effondrement de l'ancien régime sont sans précédent dans l'histoire moderne. Les monuments iraqiens, que ce soit sur les sites archéologiques ou dans les musées iraqiens, ont été la cible de vols et de pillages arbitraires et organisés. La plupart de ces exactions ont été menées

par des éléments appartenant à la criminalité internationale organisée, et l'on retrouve souvent aujourd'hui certains de ces monuments iraqiens dans les musées internationaux ou dans des maisons de ventes aux enchères. Depuis cette tribune, ma délégation demande à tous les États, à la communauté internationale et à l'ensemble de ses institutions d'aider l'Iraq à protéger son droit de recouvrer ses biens culturels et ses monuments. Sans une telle assistance, il sera extrêmement difficile d'atteindre cet objectif.

À cet égard, ma délégation souhaite mettre l'accent sur le paragraphe 7 de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil a décidé que tous les États Membres doivent prendre les mesures voulues pour faciliter la restitution, en bon état, aux institutions iraqiennes des biens culturels iraqiens et des autres objets ayant une valeur archéologique, historique, culturelle, scientifique ou religieuse, qui ont été enlevés illégalement du Musée national iraqien, de la Bibliothèque nationale et d'autres sites en Iraq, notamment en frappant d'interdiction le commerce ou le transfert de ces objets et des objets dont il y a de bonnes raisons de croire qu'ils ont été enlevés illégalement. Nous demandons à l'UNESCO, à Interpol et aux autres organisations internationales compétentes de faciliter la mise en œuvre de ce paragraphe.

Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts déployés par l'UNESCO et par le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale et pour le rôle qu'ils jouent en vue d'organiser des négociations bilatérales en faveur de la restitution des biens culturels, d'établir une liste des biens existants et de freiner le trafic illicite des biens culturels. Nous demandons plus particulièrement à tous les États, aux organisations gouvernementales et aux associations de la société civile de coopérer au succès de ces efforts.

M. Zewdie (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer ma reconnaissance à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour son appui continu aux efforts visant à restituer les biens culturels à leurs pays d'origine, conformément aux dispositions de la résolution 58/17 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2003.

L'Éthiopie est vivement et fermement convaincue du bien-fondé du principe selon lequel les biens culturels ne devraient pas être exportés hors de leurs pays d'origine. Elle attache aussi une grande importance au retour et à la restitution des biens culturels à leurs pays d'origine. Malgré son ferme attachement à la protection des biens culturels, l'Éthiopie a à l'étranger de vastes quantités de ressources culturelles à l'étranger qui ne lui ont pas encore été rendues.

Pour s'attaquer à la question du retour ou de la restitution des biens culturels, l'Éthiopie a pris des mesures concrètes tant au plan national qu'au niveau international. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour souligner certaines des actions notables que nous avons entreprises. Mon pays a adopté une proclamation sur la recherche concernant notre patrimoine et la préservation de celui-ci, qui empêche l'exportation ou le trafic illicites hors du pays de biens relevant du patrimoine éthiopien. Il a aussi mis en place un dispositif pour faire systématiquement l'inventaire de ses biens culturels et les enregistrer dans une base de données sur l'application de la législation culturelle.

Un mécanisme de contrôle douanier efficace a aussi été créé, parallèlement à des mesures destinées à renforcer, par la formation continue, les capacités des experts des douanes. Un aspect central de la protection de notre patrimoine et de la lutte contre les trafics illicites de biens qui en font partie est la sensibilisation de la population à la valeur de notre patrimoine.

En 2004, l'Éthiopie a manifesté clairement son respect des principes et règles internationaux relatifs au retour et à la restitution des biens culturels, en signant la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. La même année, elle a aussi signé la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Mon pays a aussi conclu avec différents pays de nombreux accords bilatéraux relatifs à la prévention du trafic illicite de biens culturels et à la lutte contre celui-ci.

Mon gouvernement a déployé des efforts considérables pour assurer le retour de biens patrimoniaux confisqués, par le biais de négociations diplomatiques, de procédures judiciaires, d'achats ou d'autres moyens. À cet égard, l'Éthiopie se félicite

d'avoir pu racheter, entre autres objets, à l'Angleterre, de nombreuses pièces de monnaies axumites anciennes et un portrait du fils d'un empereur éthiopien, et à la Belgique, une croix éthiopienne du XII^e siècle.

Grâce à la coopération de certains pays, nous sommes aussi obtenu des résultats importants dans nos démarches pour la restitution d'œuvres d'art magnifiques. Parmi celles-ci figurent une statue du « Lion conquérant » et le trône de l'impératrice Menen, restitués par l'Italie, et des armes traditionnelles de l'empereur Tewodros restituées par l'Angleterre. La plus grande réussite dans le cadre de ces efforts est le retour d'Italie de l'obélisque d'Axum. Voilà quelques-unes des réussites dont le mérite revient au peuple et au Gouvernement éthiopiens et, notamment, aux peuples et gouvernements italiens, britanniques, français, belges et autres. Nous remercions aussi l'UNESCO d'avoir facilité leur retour. Nos remerciements vont aussi à tous les amis de l'Éthiopie qui ont œuvré inlassablement au retour dans notre pays de biens culturels confisqués.

C'est en effet avec espoir et enthousiasme que je cite la tentative que mène actuellement l'Éthiopie – au moyen de la création d'un comité composé de personnalités éminentes, d'intellectuels et d'amis étrangers de l'Éthiopie – en vue d'assurer le retour de son patrimoine pris par des soldats britanniques en 1875. Le peuple et le Gouvernement éthiopiens attendent avec impatience le retour de nombreux autres biens culturels illégalement exportés par différents moyens. Il y a par exemple plus de 2 700 parchemins éthiopiens en Europe, en Asie, aux États-Unis et au Canada. À ce sujet, ma délégation en appelle à la communauté internationale et aux gouvernements des pays concernés pour qu'ils coopèrent à la restitution immédiate de notre patrimoine.

Je voudrais terminer en appelant l'attention de l'Assemblée sur un autre effort qui appelle une action concertée de la communauté internationale. L'Éthiopie construit actuellement une réserve pour le patrimoine qui nous a été rendu ainsi qu'un musée équipé d'un laboratoire. Ma délégation espère que la communauté internationale va répondre rapidement et de façon positive à cette demande, et qu'elle aidera l'Éthiopie à réaliser ces projets et d'autres projets connexes.

M. Mavroyiannis (Chypre) (*parle en anglais*) :
Je prends la parole pour appuyer vigoureusement le projet de résolution présenté par le représentant de la

Grèce sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine.

Chypre considère cette question très sensible comme étant d'une importance primordiale – parallèlement, bien sûr, à la protection et à la préservation *in situ* des biens culturels – et mon pays prend une part très active aux efforts internationaux dans ce domaine.

Nous sommes un pays dont une grande partie des trésors archéologiques, culturels et religieux ont été pillés, et nous comprenons les sentiments des personnes qui sont privées de ce lien important avec leur histoire et leur civilisation.

Des mesures importantes ont déjà été prises pour mettre en place le cadre juridique et institutionnel pour permettre le retour ou la restitution des biens culturels. À ce propos, je voudrais rendre hommage au travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et, tout particulièrement par le Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale. Nous devons maintenant axer notre action sur la mise en œuvre.

À cet égard, je voudrais exprimer l'espoir que des cas tels que le retour à Chypre des mosaïques de Panayia Kanakaria et le retour en Grèce d'un fragment de la frise nord du Parthénon qui était détenu par l'Université de Heidelberg ouvriront la voie à une sensibilisation accrue et à d'autres restitutions de biens culturels, y compris les Marbres d'Elgin, qui ont acquis la valeur de révélateur de la réussite de ce noble projet.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est un indicateur important de la volonté de la communauté internationale d'enregistrer rapidement des progrès dans ce domaine important.

Les trésors culturels sont les traces de pas visibles de l'homme traversant l'histoire. Ils témoignent de la manière dont ceux qui nous ont précédés ont su décoder l'infini, et ils constituent le lien qui nous unit à la dimension verticale, aux idéaux de beauté et d'humanisme, en donnant corps à des valeurs spirituelles et au meilleur du savoir-faire humain. Ils sont donc, à tout moment et en tous lieux, la plus haute expression conjointe de l'esprit humain et du travail des mains de l'homme.

C'est pourquoi les biens culturels sont un élément majeur du patrimoine commun de l'humanité, et leur présence dans le lieu qui est véritablement le leur représente une contribution importante aux efforts de réconciliation et de reconnexion aux racines de la civilisation humaine, comme à la promotion des valeurs et créations universelles en tant que principaux vecteurs du développement culturel.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que la décision sur le projet de résolution A/61/L.15 est reportée à une date ultérieure.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 43 de l'ordre du jour.

Point 44 de l'ordre du jour

Culture de paix

Note du Secrétaire général (A/61/175)

Projet de résolution (A/61/L.11)

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : L'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général communiquant le rapport établi par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (A/61/175). Je donne la parole au représentant des Philippines qui va présenter le projet de résolution A/61/L.11.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : L'accroissement du nombre d'initiatives concernant le dialogue et la coopération entre les religions, les cultures et les civilisations, dont témoignent plusieurs manifestations internationales, interrégionales, régionales et nationales, dénote un intérêt mondial croissant pour la mise en œuvre efficace de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix, résultat des efforts déployés par le Bangladesh, ainsi que du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et son Programme d'action, initiative de la République islamique d'Iran.

Au cours des deux dernières années, les initiatives amorcées par les Philippines en matière de dialogue interconfessionnel, appuyées par un grand nombre d'États Membres, à savoir la Conférence sur la coopération œcuménique pour la paix, qui a eu lieu à New York le 22 juin 2005, et le Sommet informel sur le

dialogue et la coopération interconfessionnelle pour la paix, qui s'est tenu le 13 septembre 2005 à New York également, ont contribué à poser les jalons pour l'adoption, par nos dirigeants, du paragraphe 144 du Document final du Sommet mondial de 2005.

Les dirigeants se sont engagés à prendre des mesures pour promouvoir une culture de paix et appuyer les initiatives visant au dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions. Cette année, le Forum tripartite sur le dialogue et la coopération interconfessionnels a été lancé le 24 mars à New York. Le quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à La Havane, a adopté le 16 septembre un document final qui reconnaît l'importance du dialogue et de la coopération interconfessionnels pour la paix. La première réunion ministérielle sur le dialogue et la coopération interconfessionnels, ainsi que la Conférence de haut niveau sur la coopération interconfessionnelle pour la paix ont eu lieu à New York lors de la Journée internationale de la paix, le 21 septembre.

Au niveau régional, le Dialogue de Cebu entre les pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique a adopté le 16 mars une déclaration sur la coopération interconfessionnelle régionale pour la paix, le développement et la dignité humaine. La sixième Réunion Asie-Europe, qui a eu lieu à Helsinki les 10 et 11 septembre, a souligné l'importance du dialogue interconfessionnel de la Réunion et a reconnu la valeur de l'Alliance des civilisations et du Forum tripartite sur la coopération interconfessionnelle pour la paix. Les partenaires de la Réunion Asie-Europe ont également adopté le 5 juillet à Lanarca, à Chypre, un Plan d'action sur la compréhension et la coopération entre les religions dans un monde pacifique.

Du point de vue de la société civile, le monde a vu le plus grand rassemblement de dirigeants religieux de tous les temps à Kyoto, en août dernier, sous les auspices de la Conférence mondiale sur la religion et la paix. En septembre dernier, le Kazakhstan a accueilli, à Astana, le deuxième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles. Les résultats auxquels ces deux manifestations ont abouti renforcent et complètent les conclusions des forums des instances intergouvernementales.

Au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO a convenu que le dialogue interreligieux était son projet phare pour l'exercice biennal 2006-

2007 dans le cadre de son programme de dialogue interculturel. En outre, plusieurs institutions, fonds et programmes des Nations Unies comptent le dialogue interreligieux parmi leurs activités.

Ces expressions de la nécessité d'accroître la compréhension, l'harmonie et la coopération continueront de se développer et de s'étendre, à la fois dans leur dimension et dans leur portée. En fait, la dernière initiative concernant l'Alliance des civilisations, parrainée par l'Espagne et la Turquie, est une autre preuve de la nécessité d'impliquer toutes les parties prenantes dans les activités en faveur de la paix.

Je voudrais maintenant présenter, au nom des Philippines et du Pakistan, le projet de résolution A/61/L.11 intitulé « Promotion du dialogue et de la compréhension entre les régions et les cultures et de coopération en faveur de la paix ». Nos deux pays ont décidé de consolider leurs projets de résolution respectifs au titre du point de l'ordre du jour sur la culture de paix, non seulement pour satisfaire à la nécessité de rationaliser le travail de l'Assemblée générale en ce qui concerne les projets de résolution corrélés, mais surtout pour souligner les incidences réciproques des religions et des cultures dans la promotion d'une culture de paix.

Le monde, en particulier les communautés des croyants et leurs dirigeants ou d'autres parties prenantes, observe la façon dont nous aborderons la culture de paix à travers le prisme du dialogue et de la coopération interconfessionnels et interculturels. Nous espérons que l'Assemblée adoptera prochainement le projet de résolution, de manière que nous puissions prendre des mesures concrètes, notamment celles qui sont mentionnées aux paragraphes 7 à 12. Nous nous félicitons vivement que d'autres pays se soient portés coauteurs, à savoir le Bangladesh, le Bélarus, le Belize, le Cambodge, le Congo, le Costa Rica, Djibouti, la République dominicaine, El Salvador, le Gabon, le Guatemala, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Koweït, les États fédérés de Micronésie, le Maroc, le Myanmar, le Sénégal, le Soudan, la Thaïlande et le Timor-Leste, et nous espérons que d'autres États Membres se porteront coauteurs et accorderont leur appui.

Le Président par intérim (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh qui va présenter le projet de résolution A/61/L.16, lequel sera publié à une date ultérieure.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je faillirais à mon devoir si je ne commençais pas par remercier vivement la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé un débat sur le point de l'ordre du jour « Culture de paix ». Cette question est très chère à tous les Bangladais. Je suis convaincu que les débats d'aujourd'hui, sous l'excellente direction de la Présidente, renforceront encore notre volonté de promouvoir une culture de paix à l'ONU et au-delà.

Je remercie l'orateur précédent, l'Ambassadeur des Philippines, M. Lauro Baja, d'avoir présenté en détail le projet de résolution A/61/L.11.

L'histoire moderne aura été marquée par une série de progrès dont l'humanité a le droit d'être fière. Il s'agit, par exemple, de la fin du colonialisme, de l'essor de la société civile, du recul de l'autocratie, du renforcement des valeurs et des institutions démocratiques, de la montée du libéralisme ainsi que de la progression de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Malheureusement, de nombreuses tragédies auront également jalonné cette période, du fait de la violence indicible engendrée par les guerres, la terreur et les conflits, qui sèment la mort et la destruction. Des millions de personnes en auront pâti.

La culture de la paix est au cœur de l'action menée pour sauver l'humanité du fléau de la guerre et du conflit. Elle suppose un ensemble de valeurs et d'attitudes, une façon d'être et d'agir tendant à libérer nos communautés de la terreur et de la violence. La culture de la paix repose sur la liberté, la justice, la démocratie, la tolérance et le respect de la diversité et du dialogue.

L'ONU a contribué de façon cruciale à répandre la paix dans le monde au cours des décennies qui se sont écoulées depuis sa création. Au Sommet mondial, nos dirigeants ont confirmé la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Ils se sont également engagés à prendre les dispositions voulues pour promouvoir ce programme aux échelons local, national, régional et international.

Étant arrivés, l'année dernière, à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, nous abordons la deuxième moitié de cette Décennie avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie. Il nous faut à cet égard renouveler nos engagements en faveur des nobles objectifs de paix.

Le Bangladesh a toujours fait œuvre de pionnier pour promouvoir entre les peuples la compréhension et la tolérance, qui, nous en sommes convaincus, s'obtiennent par le dialogue et la coopération. Notre attachement à une culture de paix procède de notre lutte de longue haleine pour l'indépendance. Né d'un conflit meurtrier, le Bangladesh attache une très grande valeur aux principes de la tolérance, du respect de la diversité, de la démocratie et de la compréhension. Ces idéaux ont été matérialisés par l'adoption, en 1999, de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, dont le Bangladesh a eu l'honneur de diriger le processus.

Le Programme d'action énumère plusieurs grands domaines d'intérêt prioritaires, au premier rang desquels figurent l'éducation, le développement durable dans la sphère socioéconomique, les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la participation démocratique, la promotion de la compréhension, de la tolérance et de la solidarité, la communication participative, la libre circulation de l'information et du savoir, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Pour chacun de ces domaines, des priorités spécifiques ont été définies afin de nous aider à atteindre nos buts.

L'adoption de la Déclaration et du Programme d'action s'est révélée fondamentale. Ces textes fournissent des lignes directrices précises. Ils défendent la cause de la non-violence. Ils constituent un document universel dans le vrai sens du terme, c'est-à-dire transcendant les frontières, les cultures, les sociétés et les nations. Ils impliquent une diversité d'acteurs, comme les États, les organisations internationales, la société civile, les responsables communautaires, les parents, les enseignants, les artistes, les professeurs, les journalistes et les travailleurs humanitaires. La participation de tous les acteurs est selon nous primordiale pour bâtir un monde de paix en faisant converger les idées au lieu de les faire s'affronter.

Il est de notoriété publique que le Bangladesh s'est toujours efforcé de jouer un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Avec plus de 58 000 Casques bleus déployés dans 37 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il reste fermement attaché aux activités de l'ONU dans ce domaine. Désireux, s'il le faut, de fournir un effort supplémentaire, nous avons pris un engagement dans ce sens.

La société bangladaise subit actuellement une transformation positive, qui se traduit en particulier par un développement socioéconomique, à travers le recul de la pauvreté, la hausse du revenu par habitant, la préservation de la sécurité alimentaire, le maintien d'un taux de croissance du produit intérieur brut de plus de 5 % sur 20 ans, le renforcement de la capacité de réaction aux catastrophes naturelles, l'augmentation de l'indice de développement humain, la résorption des disparités entre les sexes, et l'amélioration des indicateurs sociaux et sanitaires.

Considérant notre expérience nationale, nous pensons que la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des conditions impératives du développement, ainsi que de la stabilité sociale et de la paix. Conjugué à des facilités de microcrédit, l'accès à l'éducation et aux soins de santé peut permettre aux femmes de mettre à profit leur esprit d'entreprise. L'autonomisation des femmes tend à marginaliser la pensée et les actes extrémistes au sein de la communauté, remédiant ainsi à la cause profonde de la violence et de la terreur. Le fait que le prix Nobel de la paix 2006 ait été décerné au pionnier du microcrédit Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh, montre clairement le lien qui existe entre la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et la paix. Malgré ses problèmes nombreux et variés, le Bangladesh s'est érigé en exemple dans ce domaine. Il est prêt à partager ses meilleures pratiques avec d'autres sociétés comparables à la sienne.

Ayant déjà parcouru la moitié de la Décennie en faveur de la promotion d'une culture de paix, nous sommes à présent à la croisée des chemins. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à tous les acteurs qui nous ont accompagnés. À cet égard, nous applaudissons le rôle joué par l'UNESCO et les autres organisations, appartenant ou non au système des Nations Unies. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les jeunes, dont les jeunes fantassins de la Fundación Cultura de Paz. Il nous reste un long chemin à parcourir et beaucoup à accomplir. Nous exhortons tout un chacun à poursuivre le travail; à cette étape cruciale, il est impératif de pouvoir compter sur un partenariat vigoureux à l'échelon mondial.

Nous pensons que la promotion d'une culture de paix revêt une importance absolue, surtout en ce

moment, où l'incompréhension et l'intolérance génèrent des conflits à foison. C'est dans ce contexte que j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 » (A/61/L.16).

Par rapport à la résolution 60/3 adoptée l'an dernier, le présent projet de résolution contient quelques mises à jour techniques. Ainsi, au dernier alinéa du préambule, la création de la Commission de consolidation de la paix est saluée, tandis qu'au paragraphe 5, la Commission est encouragée à promouvoir, dans le cadre de ses activités, une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants. A la soixantième session, cette résolution avait réuni le nombre record de 107 auteurs. Nous avons le fervent espoir que, cette année encore, les délégations appuieront tout autant notre initiative, de façon à faire œuvre de solidarité mondiale avec ce noble objectif. Nous sommes convaincus qu'un jour, cette résolution sera parrainée par toutes les délégations.

Notre but ultime est d'instaurer un monde pacifique et stable, qui favorise le développement, qui protège l'environnement, qui fonctionne selon les normes de l'état de droit et dans le respect des droits de l'homme, où toutes les civilisations et religions vivent côte à côte dans l'harmonie, avec pour principale valeur la culture de paix. Ce projet de résolution n'est que l'un des moyens d'atteindre cet objectif. Nous espérons qu'il recevra l'adhésion enthousiaste de toutes les délégations.

M. Tornudd (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents; la Turquie, la Croatie et l'ex-république yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie et la Serbie, pays du Processus d'association et de stabilisation et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et Moldova s'associent à la présente déclaration.

Adoptée il y a sept ans par l'Assemblée, la Déclaration en faveur d'une culture de paix a défini un certain nombre de principes essentiels, qui sont tout aussi valides aujourd'hui. Une culture de paix n'est pas un objectif qui s'atteint une fois pour toutes. Il s'agit d'un processus constant de dialogue, d'éducation et de participation.

L'Union européenne est très impressionnée par le grand nombre d'initiatives qui ont été présentées au

titre de cette rubrique, preuves de l'enthousiasme que suscite cette question. Nous attendons avec intérêt que de nouvelles mesures concrètes soient prises aux niveaux international, régional, national et local afin de favoriser la réalisation des différents objectifs énoncés dans la Déclaration en faveur d'une culture de paix.

La question est, en fait, tellement vaste que nos remarques en cette occasion ne porteront que sur certains des éléments qui sont pertinents aux initiatives et aux actions spécifiques que nous nous sommes proposé d'examiner.

Nous sommes reconnaissants au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de nous avoir présenté un rapport actualisé (A/61/175) sur les travaux menés par son organisation. Nous notons avec une satisfaction particulière que les efforts déployés pour promouvoir une culture de paix semblent s'être étendus aux activités d'un très grand nombre d'organes et d'organisations du système des Nations Unies. Nous sommes également heureux de noter que la société civile s'emploie activement à favoriser la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde.

Les déclarations et autres affirmations sur une culture de paix que nous faisons aux séances plénières des organisations intergouvernementales n'auront aucune valeur si les gens ordinaires ne ressentent pas les effets de leur teneur dans leurs vies. Le rôle des jeunes est particulièrement important à cet égard. Nous espérons que les groupes de jeunes et les organisations de la jeunesse joueront un rôle prééminent dans toutes les activités relatives à la culture de paix.

Nous avons pris note des recommandations qui figurent au paragraphe 59, le dernier du rapport du Directeur général de l'UNESCO, et nous espérons qu'elles inciteront les États Membres à agir en conséquence et à renforcer les efforts qu'ils déploient dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme. Nous sommes aussi pleinement convaincus de la capacité de l'UNESCO de poursuivre le suivi des activités dans ce domaine. Étant donné la pertinence à long terme de cette question, l'Union européenne serait en fait disposée, pour sa part, avec l'assentiment des autres États Membres, à examiner cette question à l'Assemblée générale tous les deux ans, plutôt que chaque année, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Le cas échéant, des sujets spécifiques relatifs à la culture de paix pourraient, bien entendu, être examinés.

Parmi les projets d'importance en cours dans ce contexte, nous sommes évidemment conscients du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, bien qu'il ne retienne pas notre attention cette année. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme, qui doit être présenté à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Par ailleurs, l'Alliance des civilisations est d'une importance urgente. Puisque le rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance des civilisations est attendu à la fin du mois, nous espérons qu'il sera possible prochainement de trouver dans ce document l'inspiration pour mener une action concrète qui promeuve la tolérance et la compréhension entre toutes les cultures et toutes les religions.

En outre, nous devons garder présente à l'esprit la résolution 1624 (2005) du Conseil de sécurité, qui appelle tous les États à poursuivre l'action menée au niveau international pour que les civilisations dialoguent davantage et se comprennent mieux afin d'empêcher le dénigrement inconsidéré des religions et cultures des autres, et à contrecarrer l'incitation à des actes de terrorisme motivés par l'extrémisme et l'intolérance.

Parallèlement, l'Union européenne souhaite mettre l'accent sur l'importance primordiale de la liberté d'expression. Nous sommes profondément convaincus qu'un dialogue fructueux ne peut être guidé par les autorités gouvernementales. Il est inutile d'établir des stratégies ou des directives pour un échange entre les sociétés représentant différentes civilisations, à moins que cet échange ne soit fermement ancré dans une participation libre et spontanée au débat public. Le meilleur moyen de supprimer les vues extrémistes et l'incitation à la haine est de donner la possibilité à ces déclarations de perdre de leur force et de s'évanouir dans un débat public où elles n'ont aucune chance de survivre. Toute la richesse du dialogue entre les cultures se révélera dans un climat de libre expression.

Il appartient bien entendu aux gouvernements de mettre en place le cadre propice à la liberté d'expression. Cela signifie qu'il est indispensable de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La nature de la majorité des droits de l'homme est telle que leur jouissance peut

encore être favorisée dans toutes les sociétés, indépendamment de leur niveau de développement économique et social. Nous pouvons tous faire mieux. La liberté de religion, par exemple, non seulement est définie par l'absence d'interdiction, mais elle peut également signifier la création de conditions adéquates pour la pratique de la religion sans discrimination.

De même, l'exercice du droit à l'éducation dans le contexte d'une culture de paix doit inclure des efforts de promotion de l'éducation pour la paix. Cela est, en fait, une des ambitions de longue date de l'UNESCO. Enfin, tout dialogue public tirera profit de la participation accrue des femmes et des jeunes.

L'Union européenne examinera attentivement les projets de résolution présentés au titre du point portant sur la culture de paix et attend avec intérêt de coopérer de manière constructive avec les autres délégations sur ce sujet.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je félicite l'UNESCO du rôle de premier plan qu'elle joue dans la promotion d'une culture de paix et de son rapport complet récent (A/61/175) qui reflète le grand éventail d'activités menées par le système des Nations Unies, les institutions internationales et la société civile dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes et initiatives présentés au titre du point 44 de l'ordre du jour, que nous examinons maintenant.

Le Kazakhstan est fermement convaincu que la culture de paix commence à l'intérieur de nous-même au moment où nous apprenons à respecter la valeur et la dignité intrinsèques des autres cultures et religions et lorsque nous leur permettons de garder leurs traditions. La valeur morale de toute société est mesurée à la manière dont elle traite les autres pays et les cultures des autres peuples.

L'apparition de nouveaux défis et menaces à l'humanité, en particulier la montée de l'extrémisme religieux, qui menace la sécurité et la stabilité du monde, rend encore plus urgente la nécessité du dialogue entre les cultures et les religions. Un des objectifs principaux de ce dialogue est de combler les lacunes en matière de connaissance des autres. Il importe de se rappeler que le manque de connaissance et de compréhension des différentes cultures et religions et le manque de respect pour celles-ci ont toujours préparé le terrain à la haine.

Il est possible de prévenir l'intolérance et le conflit en déployant des efforts inlassables dans les activités quotidiennes et en menant des actions opportunes et concrètes aux niveaux local, national et international. L'éducation est la clef de la promotion de la tolérance.

Nous nous félicitons de la contribution précieuse qu'ont apportée différentes initiatives de promotion d'un dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations, y compris le Dialogue entre les civilisations, l'Alliance des civilisations, l'initiative sur la « modération éclairée » et la Déclaration sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix. Nous considérons qu'elles sont parfaitement compatibles, se renforcent mutuellement et sont étroitement liées. Le Kazakhstan, en tant que membre du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations, partage ses objectifs et attend du rapport du groupe de haut niveau, à venir, qu'il formule des recommandations concrètes pour la promotion d'une culture de paix et de dialogue entre les religions.

Historiquement, le territoire du Kazakhstan est le point de rencontre de religions et de civilisations variées. La population du Kazakhstan est composée de plus 130 groupes ethniques et 46 confessions religieuses. Une politique interne équilibrée y encourage le dialogue entre ces différentes cultures, ce qui a donné lieu à une société multiculturelle aux valeurs universelles. La culture du peuple kazakh, qui se caractérise par la tolérance et l'ouverture à l'innovation, est devenue le pivot de l'intégration spirituelle à laquelle nous sommes parvenus.

L'Assemblée des peuples du Kazakhstan, mécanisme unique en son genre et efficace pour mener une politique en faveur des groupes ethniques, a été créée en 1995. Elle a un statut consultatif auprès du Président du Kazakhstan et s'efforce de redonner de la vigueur aux cultures, langues et traditions nationales, de consolider l'unité interethnique et d'élaborer des recommandations et propositions sur les politiques gouvernementales dans le domaine des relations interethniques.

Le Congrès des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles, qui s'est tenu en 2003 dans notre capitale, Astana, a constitué une contribution tangible de la part du Kazakhstan, au renforcement et à l'élargissement du dialogue interconfessionnel. Il y a un mois, un second Congrès

est parvenu au terme de délibérations qui ont rassemblé, au Kazakhstan, des représentants religieux et politiques de haut niveau autour du thème principal : religion, société et sécurité internationale. Le Congrès a adopté une déclaration visant à accroître le rôle et les responsabilités des dirigeants religieux dans le renforcement de la sécurité internationale, déclaration qui a été publiée en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Parmi les autres résultats notables du Congrès figure la décision de créer, sous son égide, un centre international des cultures et des religions pour mener des projets éducatifs, humanitaires et de recherche et étudier les aspects de la situation religieuse dans le monde qui sont susceptibles d'engendrer des crises. Les participants au Congrès ont conclu à la nécessité d'établir un dialogue permanent pour recenser les moyens de parvenir à la coexistence pacifique entre les confessions et réduire le risque d'extrémisme religieux. Le Congrès a constitué une contribution importante à la paix, à l'entente et à un dialogue plus large entre les religions, et c'est maintenant un forum international dont la crédibilité va croissant.

Compte tenu de l'importance du dialogue entre les religions et les cultures, notre délégation propose une année internationale du dialogue entre les religions et les cultures. Cette proposition a fait l'objet d'un projet de résolution présenté par les Philippines et le Pakistan et intitulé « Promotion du dialogue et de la compréhension entre les religions et les cultures et de la coopération en faveur de la paix » (A/61/L.11). En tant que coauteur, nous espérons que ce projet de résolution sera adopté par consensus et que les États Membres feront montre en conséquence de leur attachement résolu à la promotion du dialogue et de l'entente entre les religions et entre les groupes ethniques.

Notre délégation appuie aussi le projet de résolution sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 (A/61/L.16).

Œuvrons ensemble en vue de mesures concrètes pour identifier et réduire les causes de désaccord entre les pays, les cultures et les religions. La communauté mondiale doit favoriser un modèle culturel global qui soit à même de maintenir la paix, la stabilité et le dialogue entre les cultures et les civilisations.

M. Alkashwani (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : L'histoire a montré que la prédominance d'une culture de violence et de guerre dans différentes parties du monde touchées par des différends et des conflits a non seulement empêché le règlement de ces conflits, mais aussi entraîné une recrudescence de la violence. Cela a, à son tour, donné lieu à une escalade de la tension et de la discorde dans ces régions, favorisant une culture de haine et de violence sur plusieurs générations, indépendamment de leurs obédiences, sans parler du gâchis des ressources naturelles et humaines qui auraient dû être mises au service de l'humanité. Cela nous oblige aujourd'hui, plus que jamais, à réfléchir sérieusement à la manière de promouvoir une culture de paix au lieu de la culture de violence et de guerre qui prévaut actuellement dans de nombreuses régions sensibles du monde.

Les Émirats arabes unis estiment que les caractéristiques de la culture de paix – qui consiste à promouvoir la coexistence pacifique et la non-violence entre les peuples et à contenir et empêcher les conflits par le dialogue, la compréhension et le désarmement – ont prouvé qu'il était nécessaire pour la communauté internationale d'adopter une stratégie commune, globale et multilatérale pour atteindre trois objectifs parallèles et fondamentaux.

Premièrement, la communauté internationale doit faire montre d'une volonté politique sérieuse, en évitant d'appliquer deux poids, deux mesures, afin de trouver des solutions durables, justes et globales dans tous les cas de domination, de colonialisme et d'occupation hérités du passé, en particulier la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient qui, ces 58 dernières années, ont abouti à de nombreuses guerres et à de nombreux actes de violence, non seulement dans notre région, mais aussi dans le reste du monde.

Deuxièmement, la diffusion des concepts de paix doit être au cœur du développement humain durable. Cela suppose que la communauté internationale adhère aux recommandations des sommets des Nations Unies sur le développement mondial et son financement, ainsi qu'aux principes de l'égalité et de la justice sociale entre les peuples, notamment depuis que l'on sait que les conflits sont la conséquence inéluctable d'une concurrence de tous les instants entre le Nord et le Sud et entre les riches et les pauvres, et concernant les autres conflits, locaux, qui ont trait au contrôle des sources de subsistance et des rares ressources nationales.

Troisièmement, les efforts déployés pour diffuser une culture de paix appellent forcément une transformation fondamentale des valeurs et attitudes actuelles de nombreux États et de nombreuses communautés, y compris les groupes politiques et extrémistes, qui croient en la nécessité de posséder une puissance militaire et nucléaire dissuasive, ainsi que d'autres moyens de servir leurs ambitions et intérêts égoïstes ou de régler leurs propres problèmes par la force, au mépris total des effets néfastes de leurs actes sur la paix et la sécurité régionales et internationales et sur la stabilité de l'humanité en général.

C'est dans cet esprit, que nous appuyons tous les projets visant à intégrer dans les programmes scolaires, dans les médias et dans les programmes éducatifs et de sensibilisation visant à consolider et promouvoir les meilleures pratiques et notions humaines, les principes de compréhension, de tolérance, de respect des droits de l'homme, de coopération, d'égalité entre les sexes et de solidarité et de respect mutuel entre les peuples et les États, et loin de toutes les formes d'extrémisme et de haine.

Dans ce contexte, nous affirmons également l'importance de développer plus avant les initiatives existantes visant à promouvoir un partenariat entre les parties prenantes, y compris les secteurs public et privé et les organisations internationales et sous-régionales. Cela permettra de mettre en œuvre un certain nombre de programmes et d'initiatives importants et durables ayant pour objectif de promouvoir le dialogue entre les civilisations et les peuples, ainsi que les principes de la coexistence pacifique, de la diversité culturelle et de la coopération religieuse et culturelle. Cela permettra aussi de garantir une meilleure communication et une plus grande harmonie entre les peuples et de renforcer le respect et les intérêts mutuels, tout en faisant obstacle aux tentatives actuelles visant à insulter certaines religions ou nationalités, à en faire la cible de discriminations et à avoir à leur encontre des positions extrémistes. Comme cela a été prouvé récemment, ces tentatives sont susceptibles d'engendrer une escalade des tensions et des conflits.

Les Émirats arabes unis, qui mènent une politique nationale et étrangère raisonnable et équilibrée, fondée sur des traditions et un héritage ancestraux, ainsi que sur les principes de l'Islam et de la culture islamique qui prônent la solidarité, le pardon, la coexistence pacifique avec les autres peuples, la non-violence et le respect du pluralisme, se sont employés activement à

étendre leurs relations diplomatiques et leurs échanges culturels et économiques avec la plupart des pays du monde, sans se soucier de leurs orientations politiques, économiques et idéologiques ou de leurs croyances religieuses. Nous avons également appuyé les efforts de médiation visant à contenir et à gérer les conflits, les différends et les foyers de tensions entre États avant qu'ils n'éclatent, ainsi que d'autres efforts pour promouvoir la réconciliation et la reconstruction dans les zones qui sortent d'un conflit.

Pour asseoir leurs principes humains et éthiques au sein de leur population et des générations futures, les Émirats arabes unis ont mené une politique éducative remarquable, axée principalement sur le renforcement des programmes et des activités éducatifs, médiatiques, culturels et sociaux, et ce, dans le but de renforcer l'application des principes de tolérance, de fraternité, de liberté, de justice, de respect de la dignité humaine et des droits de l'homme, de l'état de droit, et du respect mutuel entre les cultures, les religions et les croyances des autres peuples. Ces politiques en matière d'éducation visent également à accroître l'ouverture de la société émirienne, grâce la mondialisation et aux avancées culturelles actuelles, tout en gardant à l'esprit les caractéristiques spécifiques des Émirats, de manière à garantir une plus grande participation du pays aux projets de développement nationaux, régionaux et internationaux afin qu'il tire parti de la mondialisation actuelle.

Convaincu de l'importance de promouvoir le respect du pluralisme et des droits d'autrui, le Gouvernement a promulgué plusieurs lois et décisions nationales visant à garantir aux minorités étrangères qui vivent aux Émirats arabes unis la liberté de pratiquer leur religion et de suivre leurs croyances, traditions et coutumes culturelles et sociales. Il a encouragé au plan culturel l'organisation de forums, de symposiums, de séminaires et d'expositions qui ont attiré nombre d'intellectuels et de journalistes et rassemblé des exposants, des musiciens et des groupes folkloriques du monde entier venus enrichir la connaissance et l'ouverture d'esprit de la société émirienne à l'égard des différentes conceptions et idées véhiculées par les autres civilisations, tout en tenant compte de son adhésion à son propre patrimoine et à son environnement.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à tous les efforts déployés par l'ONU et ses institutions, en particulier l'UNESCO, en faveur de la mise en œuvre

de la résolution 60/3 de l'Assemblée générale, intitulée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 ». Nous espérons que les débats portant sur cette question contribueront à intensifier nos efforts collectifs pour renforcer la solidarité internationale, combattre la culture de violence et d'affrontement et instaurer et consolider la paix dans nos relations internationales.

M. Elbadri (Égypte) (*parle en arabe*): En premier lieu, je voudrais remercier vivement l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de son rapport précieux (A/61/175), qui contient un aperçu des activités de mise en œuvre du Programme d'action en faveur d'une culture de paix et reflète l'accord intervenu au sein de la communauté internationale en vue de promouvoir une culture de paix et le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations, qui exigent un effort concerté de notre part afin de concrétiser les différentes notions et recommandations que contiennent ces initiatives.

La culture de paix s'inscrit dans une vision profonde de l'humanité qui inclut de nombreux éléments à tous les niveaux, notamment au niveau des individus, des sociétés, des États et des relations internationales. Cette culture, que nous avons fait nôtre afin de parvenir à la paix et de donner une base solide aux relations internationales, ne deviendra pas une réalité si elle est mise en œuvre de manière sélective, car c'est une notion générale sous laquelle de nombreux conceptions et principes ne sont pas seulement rassemblés, mais se complètent les uns les autres. Le monde n'a jamais eu autant besoin d'une culture de paix qu'aujourd'hui. Adopter et mettre en œuvre une telle culture n'est pas seulement une nécessité mais aussi une responsabilité politique, afin qu'elle devienne le fondement solide sur lequel nous pourrions asseoir la notion de sécurité collective véritable, associée au respect du droit international et des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Aujourd'hui, nous nous trouvons à une étape décisive de l'histoire des relations internationales. Le nombre et la diversité des modèles d'interaction entre les États se multiplient. Il s'agit d'une dimension naturelle de la mondialisation qui nous donne la possibilité d'établir une coopération, de trouver des complémentarités et de satisfaire les intérêts mutuels.

Pourtant, certaines incompréhensions entre les peuples et les États pourraient aussi en surgir, tel un effet secondaire.

La diversité des cultures, des religions, des traditions et des coutumes est un aspect complémentaire de l'humanité. Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins et le défi qui se pose à nous est d'éviter de transformer la valeur ajoutée de nos différences, l'avantage comparatif de notre pluralité et l'atout de notre diversité en des instruments de discorde, de division et de conflit à l'échelle internationale. Nous nous situons à un moment de l'histoire où nous pouvons les exploiter au bénéfice de la communauté internationale tout entière.

Les moyens d'atteindre ce noble objectif sont clairs et la feuille de route à suivre est bien connue de tous et figure dans les différentes déclarations et résolutions que nous avons adoptées à l'Assemblée générale, qu'il s'agisse d'une culture de paix ou du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples. Toutefois, le véritable problème réside dans les intentions et la volonté politiques de mettre en œuvre ces instruments. Il convient de noter que l'enthousiasme qui était si visible lors de l'adoption de ces instruments n'a pas été le même lors de la phase de mise en œuvre. Aujourd'hui, alors que nous débattons de la question d'une culture de paix, il nous faut admettre que nous n'y avons pas encore consacré les investissements nécessaires et qu'il faut remédier à cette lacune le plus rapidement possible.

Je voudrais, à cet égard, évoquer une question étroitement liée à la culture de paix et qui en constitue l'un des piliers importants, à savoir celle du dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions. Ce dialogue est une voie vers la compréhension mutuelle, un moyen de surmonter les conceptions erronées et un outil permettant de confirmer notre foi partagée en un avenir commun pour l'humanité. Comme l'actualité l'a montré, ce dialogue et la culture de la paix sont des piliers importants des tentatives visant à promouvoir l'harmonie et la paix au niveau international. Toutefois, malgré la multiplication et l'imbrication des initiatives et cadres de référence qui appellent à une mise en œuvre du dialogue entre civilisations, les cultures et les religions, les résultats concrets de cet effort sont de très loin inférieurs à nos attentes. Il y a plusieurs raisons essentielles à cela, dont la plus importante est que nous n'avons pas appliqué les initiatives en ce sens que nous avons adoptées ici à l'ONU, notamment le Programme

mondial pour le dialogue entre les civilisations, en raison d'un manque d'enthousiasme de la part des États pour engager un tel dialogue important et constructif, ou parce que nous n'avons pas su nous rendre compte de l'importance de cette dimension dans les relations internationales.

Il nous faut désormais un effort collectif pour aller de l'avant et appliquer le dialogue sur la base de deux actions liées : créer un mécanisme clair pour un tel dialogue et veiller à ce qu'il y ait une volonté politique suffisante pour qu'il réussisse.

Le dialogue a toujours été le principal instrument d'interaction entre les peuples. Nous devons maintenant nous mettre d'accord sur la manière dont il doit être mis en œuvre – en rendant opérationnelle la culture de la paix ou en pratiquant le dialogue entre les civilisations. Nous y parviendrons essentiellement en veillant à nous accorder l'un à l'autre, ainsi qu'à nos cultures et à toutes les caractéristiques qui s'y rapportent – religions, traditions et coutumes – un respect mutuel.

Dans un tel dialogue il n'y a pas de place pour l'arrogance culturelle ou le monoculturalisme. Les expériences et coutumes des peuples doivent être respectées conformément au principe de l'égalité entre toutes les civilisations et cultures, quelles que soient leurs diverses contributions à la civilisation humaine. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance des contributions durables à la civilisation humaine apportées par la civilisation islamique.

Nous tenons à insister sur le fait qu'il est particulièrement important qu'un tel dialogue se concentre sur les points communs qui nous unissent, et non sur les différences qui nous séparent. De plus, nous devons éviter de politiser ce dialogue et nous abstenir d'appliquer deux poids et deux mesures. Nous espérons que toutes ces aspirations seront comblées par une adoption rapide d'une initiative sur l'alliance entre les civilisations. Le rapport en cours d'élaboration par le groupe de personnalités éminentes constitué par le Secrétaire général en vue de la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative sera une première étape vers l'examen et l'adoption d'un projet de résolution sur cette question au sein de l'Assemblée générale.

Améliorer les relations entre États par l'application de la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations reste un important défi. Mais l'actualité internationale reflète qu'il faut d'urgence

compléter ces deux approches par une troisième. Aujourd'hui, nous devons poser les bases d'un cadre axé sur les valeurs qui appelle au respect mutuel – au respect des expériences, antécédents et patrimoines de chacun en matière de religion, de culture, d'histoire et de civilisation, ainsi qu'au respect du droit d'autrui d'être différent et d'avoir une foi et des croyances qui le distinguent. Nous devons jeter les bases d'une nouvelle culture qui englobe tous ces éléments et d'autres, afin d'ouvrir la voie à un pluralisme international des cultures et des civilisations.

Aujourd'hui, nous avons besoin que soit mise en œuvre une nouvelle culture de respect, en même temps que la culture de la paix.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : L'année dernière, au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale, les dirigeants du monde ont réaffirmé qu'il était nécessaire de promouvoir la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi que le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et son Programme d'action. Mon gouvernement apprécie vivement le fait que l'année dernière l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en tant qu'organisme chef de file, a mené l'examen mondial à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010.

La culture de la paix repose sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance, la promotion du développement, l'éducation à la paix, la libre circulation de l'information et la participation accrue des femmes en tant qu'éléments essentiels pour la prévention de la violence et des conflits. Toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies contribuent à la promotion d'une culture de paix. Sur la base de l'examen, il importe de trouver des approches efficaces permettant au système des Nations Unies, aux États Membres et à la société civile de continuer de renforcer le cadre mondial relatif à la promotion de la culture de la paix.

Le Japon estime que, si nous voulons assurer une paix durable, il est essentiel de protéger les populations des menaces les plus graves à la vie et aux moyens de subsistance, et de veiller à ce que les individus vivent dans la dignité. Dans cet esprit, le Japon est un fervent partisan de la notion de sécurité humaine. Je voudrais aborder brièvement des questions liées à l'éducation et

au dialogue entre les civilisations, auxquelles le Japon accorde un intérêt particulier.

Comme on le souligne souvent, la paix, le développement et les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement. L'expérience du Japon lui-même durant les 60 années écoulées depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale en apporte une illustration. Reconnaissant que l'éducation de base est un droit fondamental de l'être humain et qu'investir dans l'éducation est l'un des fondements de l'édification d'une nation, le Japon a consacré 4,7 milliards de dollars d'aide publique au développement au secteur de l'éducation durant les cinq dernières années. Pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, le Japon a annoncé, au Sommet du Groupe des Huit tenu à Kananaskis (Canada) en 2002, l'Initiative concernant l'éducation de base pour la croissance. Il s'agit là d'une expression de la volonté du Japon d'épauler les pays en développement dans l'amélioration de la qualité de l'éducation de base fournie à leur population. Tout en respectant le principe du contrôle de ce processus par ces pays eux-mêmes, le Japon appuie les efforts que déploient des pays en développement en vue d'assurer à tous la possibilité de bénéficier d'une éducation primaire et d'améliorer la qualité des systèmes pédagogiques et des structures administratives dans le domaine de l'éducation.

En 2005, M. Junichiro Koizumi, alors Premier Ministre du Japon, a proposé la Décennie pour l'éducation au service du développement durable. Le Japon, reconnaissant que l'éducation est l'un des facteurs clefs pour parvenir au développement durable, contribue à la promotion de cette Décennie, en collaboration avec l'organisme chef de file, l'UNESCO, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, et nous allons maintenir cet appui à l'avenir.

Dans le Document final du Sommet mondial adopté en septembre 2005, les dirigeants du monde ont reconnu la diversité du monde, et ont réaffirmé que toutes les cultures et civilisations contribuent à l'enrichissement de l'humanité. La mondialisation, qui peut rapprocher des civilisations différentes, apporte de nombreux bienfaits aux sociétés, mais elle peut aussi

susciter l'intolérance parmi les populations lorsque celles-ci sont mises en contact avec des cultures et civilisations différentes des leurs. Pour remédier à cette situation regrettable, il est particulièrement important de promouvoir le dialogue entre les peuples et les civilisations, en l'associant à l'esprit de tolérance et à une profonde compréhension mutuelle.

À cet égard, le Japon félicite vivement l'UNESCO pour le rôle majeur qu'elle joue dans la mise en œuvre du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations. Dans ce cadre, l'UNESCO a organisé et parrainé un large éventail de manifestations, de conférences et autres réunions, consacrées essentiellement à des activités visant à promouvoir le dialogue entre les civilisations de diverses régions.

Le Japon pense que la promotion de la compréhension mutuelle des cultures et civilisations, ainsi que le renforcement mutuel du développement et de la dignité de ceux qui font partie de civilisations différentes contribueront à promouvoir une culture de paix. Dans cet esprit, le Japon a lancé un ensemble d'activités destinées à favoriser la compréhension mutuelle des cultures et des civilisations. Le Japon a tenu le Forum mondial pour la civilisation en juillet 2005, afin de faire connaître les expériences acquises par les pays au cours de leurs efforts visant à préserver les traditions tout en progressant vers la modernisation. Le Japon a également organisé des dialogues, tels que la Mission d'échange culturel et de dialogue entre le Japon et le Moyen-Orient, et nous espérons continuer à promouvoir des dialogues similaires à l'avenir.

La culture de paix est un sujet qui intéresse tous les êtres humains. Le Japon estime qu'il est très important de poursuivre nos efforts, en étroite collaboration les uns avec les autres, pour promouvoir le dialogue et procéder à un échange de vues entre les cultures et les civilisations, afin de créer un monde d'harmonie et de paix, dans lequel tous les êtres humains vivront conformément aux principes d'égalité et de respect mutuel. C'est pourquoi je voudrais terminer ma déclaration en réaffirmant que le Japon est résolu à redoubler d'efforts pour assurer une culture de paix.

La séance est levée à 13 heures.